



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/DEC/178	OBJET : DENOMINATION DE LA VOIE PRIVEE PERPENDICULAIRE A LA ROUTE DE FONTAINEBLEAU CADASTREE AH 29
<u>Date du conseil municipal</u> 12/12/2016	
<u>Date de la convocation</u> 05/12/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 05/12/2016	

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 5 décembre 2016.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Jacob NALOUHOUNA, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Medhi BENSALÉM, représenté par Didier MOREAU
- Pascal D'HOKER, représenté par Jean-Pierre GABARROU
- Rachida MOUALI, représentée par Monique DEVILAINE

Monsieur Didier MOREAU est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20161213-2016-DEC-178-
DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016

Le Conseil Municipal,

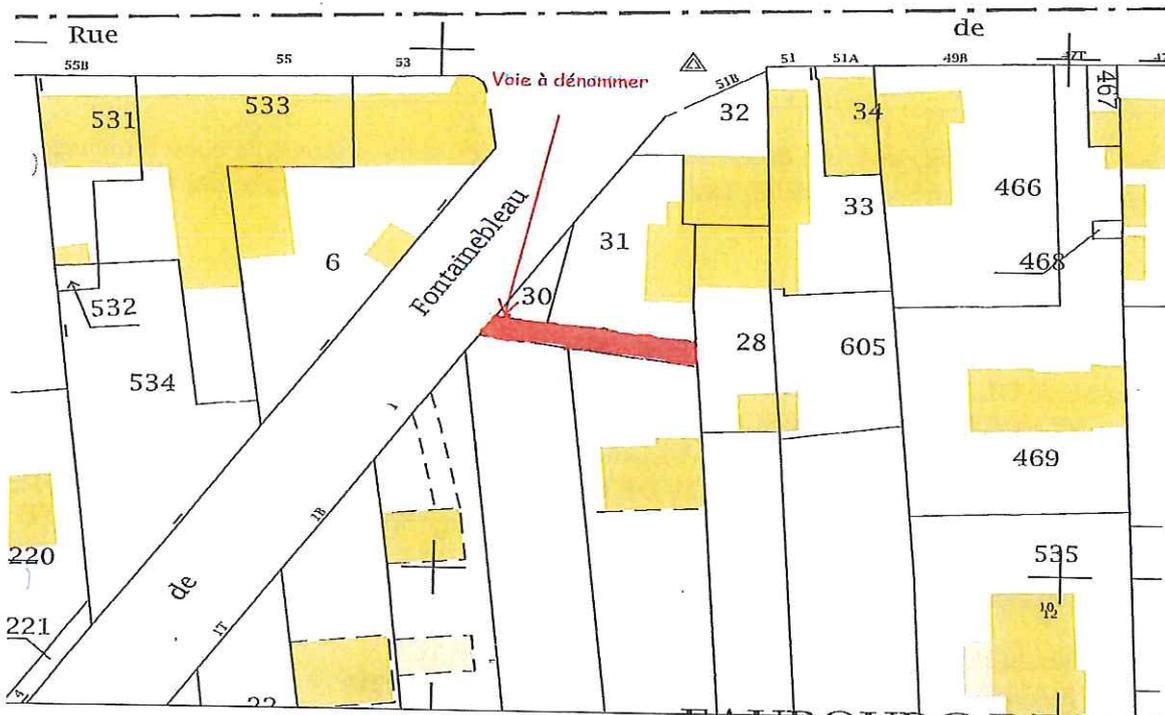
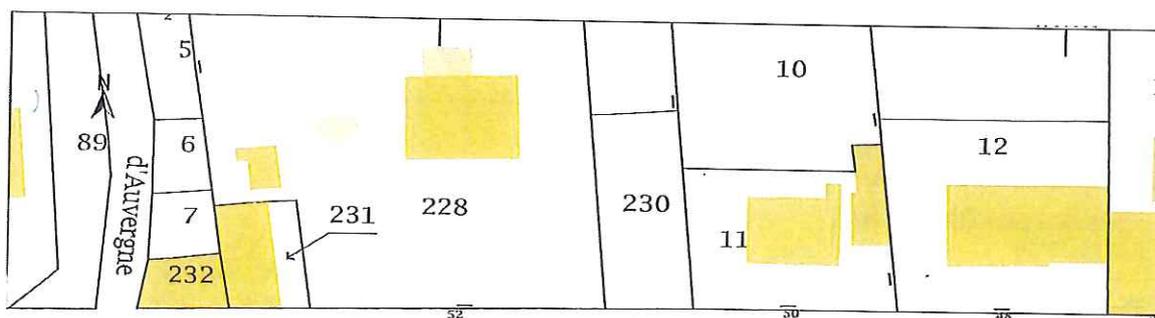
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant la nécessité de dénommer la voie perpendiculaire à la Route de Fontainebleau et cadastrée AH 29 pour une meilleure organisation postale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE Unique :

DECIDE de dénommer la voie et ce conformément au plan joint : **Rue du Faubourg de Melun**



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 13 décembre 2016

Le maire

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20161213-2016-DEC-178-
DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016